



# LA VIE LOCALE

## SECTEUR PASTORAL

La paroisse d'Avensan est regroupée en un secteur pastoral qui englobe les communes de Brach, Castelnau, Listrac, Moulis, Sainte-Hélène, Salaunes, dont le pasteur est le Père KUCHARSKI, qui demeure à Castelnau dans un logement loué au numéro 3, rue de la Fontaine (proche de la caserne des pompiers). Tél.: 05 57 88 00 38

Vous pouvez le joindre et /ou le rencontrer lors des permanences à la maison paroissiale située au 4, rue du Château, face à la porte latérale de l'église de Castelnau.

☎ 05 56 58 21 74. le mercredi de 17 à 19h, ainsi que le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Les horaires des messes dominicales sont inchangés, 18h30 le samedi, 10h30 le dimanche matin. Elles sont célébrées dans chacune des églises à tour de rôle.

En semaine, les messes sont réparties comme suit :

- le mardi, 9h30 à Avensan, quand le prêtre est présent,
- le mercredi, 19h00 à Castelnau,
- le jeudi, 9h30 à Listrac,
- le vendredi, 18h30 en été ou 17h30 en hiver à Moulis.

Pour le catéchisme, contacter Mme Marlène LAGOUARDE au 05 56 58 36 51.

Les catéchistes sont :

- Mme LAGOUARDE pour le CE2
- Mme FORMENT pour le CM2

Pour l'aumônerie :

Mme Françoise VANDERMEESCH (d'Avensan), joignable au 05 56 58 17 90 est Aumônier du collège de Canterane à Castelnau de Médoc, assistée de M. Jean CAMPET (de Castelnau), tel : 05 56 58 14 28, pour les 6<sup>èmes</sup> et de Mme Christiane RAYMOND (de Listrac) pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>.

Pour les préparations aux mariages, deux couples s'occupent du secteur :

- M. et Mme FIHEY de Castelnau
- M. et Mme KEROVANTON d'Avensan (05 56 58 14 99)

Pour les baptêmes, les préparations sont faites par Jean-Baptiste CORDONNIER, du Château Anthonic de Moulis, Charles FERNANDO DI CASTRO de Listrac et Soisic CROS de Moulis.

Comme vous le voyez, nous travaillons ensemble avec tous ceux du secteur qui le veulent et le peuvent. Ceux qui le désirent peuvent se renseigner. Il y a une écoute et un accompagnement possibles, le mercredi de 17h à 19h à la maison paroissiale de Castelnau. Pour faciliter la coordination des actions pastorales, il existe un Conseil Pastoral de Secteur où



# LA VIE LOCALE

## SECTEUR PASTORAL

Avensan est représenté par plusieurs personnes :

- Mme Dominique FORMENT et Mme Françoise VANDERMEESECH
- Mme Maryvonne KEROUANTON
- M. François LAURENTY (05 56 58 21 43) également délégué de relais.

Pour connaître les besoins et les sentiments des avensannais, il y a chaque mois une réunion de relais autour de Monsieur le Curé où tous sont invités sans aucune exclusivité dans l'église d'Avensan, le 4<sup>ème</sup> vendredi à partir de 17h30.

### SECTEUR PASTORAL CASTELNAU de MEDOC

*Paroisses de :*

Sainte Hélène, Castelnau de Médoc, Salaunes, Avensan,  
Moulis en Médoc, Brach et Listrac en Médoc

Pour tenir les stands « buvette », « crêpes »,  
« tombola », « jeu de piste », « vestimentaire »,  
« grillades », « livres », « vie chrétienne », etc ...  
nous avons besoin de bénévoles pour le dimanche  
30 août 2009 à Castelnau de Médoc dans le parc.

## Kermesse Paroissiale

Appel aux bénévoles :  
réunion de préparation  
le mardi 4 août à 18h30  
à la Maison Paroissiale de  
Castelnau de Médoc

30 août 2009

« Ébauche » de  
programme:

- 10h30 messe
- 12h00 Repas
- 14h00 Kermesse

Réunion de la préparation de la  
messe du 30 août  
Le mercredi 5 août à 19h30  
Maison paroissiale de  
Castelnau de Médoc

Renseignements et réponses, au choix :

- Tél. : 05 56 58 21 74
- 4 rue du Château, 33480 – Castelnau de Médoc
- courriel : secteur.pastoral.castelnau.medoc@orange.fr



# LA VIE LOCALE

## SECTEUR PASTORAL

SECTEUR PASTORAL DE CASTELNAU : AVENSAN, BRACH, CASTELNAU, LISTRAC, MOULIS, STE HELENE, SALAUNES. REPARTITION DES MESSES DU SECTEUR POUR LE 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2009. Acceptation du Conseil Pastoral de Secteur du 26 février 2009. Diffusion du 27 février 2009

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 S Brach	1 M	1 J	1 D Ste Hélène	1 M
2 J	2 D Avensan	2 M	2 V	2 L Avensan 18h00	2 M
3 V	3 L	3 J	3 S Avensan	3 M	3 J
4 S Avensan	4 M	4 V	4 D Brach	4 M	4 V
5 D Listrac Com. Ime	5 M	5 S Salaunes	5 L	5 J	5 S Avensan
6 L	6 J	6 D Avensan	6 M	6 V	6 D Brach
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S Moulis	7 L
8 M	8 S Moulis	8 M	8 J	8 D Brach mutuelle	8 M
9 J	9 D Salaunes	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J	10 S Castelnau	10 M	10 J
11 S Brach	11 M	11 V	11 D Salaunes Rosaire	11 M Castelnau	11 V
12 D Castelnau	12 M	12 S Brach	12 L	12 J	12 S Listrac
13 L	13 J	13 D Moulis	13 M	13 V	13 D Salaunes
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S Salaunes	14 L
15 M	15 S Castelnau 10h30	15 M	15 J	15 D Listrac	15 M
16 J	16 D Ste Hélène	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J	17 S Moulis	17 M	17 J
18 S Salaunes	18 M	18 V	18 D Ste Hélène	18 M	18 V
19 D St Raphaël	19 M	19 S Castelnau	19 L	19 J	19 S Castelnau
20 L	20 J	20 D Ste Hélène Foire	20 M	20 V	20 D Brach
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S Avensan	21 L
22 M	22 S Listrac	22 M	22 J	22 D Ste Hélène	22 M
23 J	23 D Brach	23 M	23 V	23 L	24 J Moulis 19h30
24 V	24 L	24 J	24 S Brach	24 M	24 J Ste Hélène
25 S Ste Hélène	25 M	25 V	25 D Listrac	25 M	25 V Listrac
26 D Moulis	26 M	26 S Listrac	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 D Salaunes	27 M	27 V	27 D Salaunes
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D Castelnau	29 M
30 J	30 D Castelnau <i>Kermesse</i>	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L		31 S Castelnau		31 J

Samedi : 18h30, Dimanche : 10h30, mardi 9h30 Avensan, mercredi: 19h00 Castelnau, jeudi : 9h30 Listrac, vendredi : 18h30 Moulis

## L'ÉGLISE, LA MAISON DE DIEU

Dans notre pays, les communes s'attachent à maintenir en état et restaurer leurs églises. Même si la pratique religieuse baisse, le lien affectif avec l'église du village reste profondément ancré dans les cœurs. Il relève d'un univers symbolique. L'église, souvent proche du cimetière est la mémoire de la collectivité locale. C'est là que les ancêtres ont reçu leur sépulture, que se sont déroulés les grands moments de l'existence comme le baptême, la communion, le mariage, ou parfois les funérailles de proches. C'est souvent le seul édifice qui atteste de l'histoire de la commune et qui demeure une mémoire du passé.

Pour les croyants, l'église de pierre est la manifestation de l'Église, peuple de Dieu rassemblé. Pour un cercle plus large, c'est un espace autre que celui des échanges de la vie ordinaire, qui permet une halte, une contemplation, une échappée, une bouffée de silence.

En un temps où se manifeste le besoin de retrouver ses racines, son identité, la présence de l'église du village sécurise.

Les changements intervenus dans la vie de l'église depuis quarante ans sont connus. Ils ont eu une incidence sur l'aménagement liturgique des lieux de culte. Les bâtiments de France ont bien facilité ces aménagements dans les cathédrales. Des solutions ont dû être trouvées pour les églises communales et la baisse du nombre de prêtres desservant les paroisses.



# LA VIE LOCALE

## SECTEUR PASTORAL

ses a eu pour effet leur regroupement, allant quelquefois jusqu'à englober une quarantaine de clochers.

Le prêtre reste le responsable de la charge pastorale d'une paroisse et à ce titre, c'est lui l'interlocuteur des pouvoirs publics. Même lorsqu'il est entouré d'une équipe d'animation paroissiale, le curé est la seule personne physique reconnue par la jurisprudence.

L'église catholique a, en outre rétabli le ministère des diacres permanents. Il leur appartient de présider certaines célébrations et d'administrer des sacrements comme le baptême, d'assister aux mariages canoniques, ou de présider des funérailles.

La première chance de survie de notre patrimoine culturel tient au fait qu'il appartient à l'Etat et aux communes. Cette situation n'est remise en cause par personne. Elle est d'ailleurs cohérente avec notre histoire. La Révolution a confisqué les biens du clergé et les a transférés à la nation, à charge pour elle de les entretenir et de les mettre à la disposition des citoyens. La loi de 1905 a défini le propriétaire des édifices religieux (cathédrales et basiliques = Etat et départements ; églises, paroisses et presbytères = communes).

Un édifice affecté au culte ne peut être utilisé à d'autres fins. Le propriétaire n'en a pas la jouissance et toute activité non cultuelle (relative au culte) exercée dans ces lieux doit être compatible avec la nature de ces lieux et recueillir l'avis favorable de son responsable et de la hiérarchie diocésaine.

Nous sommes bien conscients qu'il faudra sans doute trouver de nouvelles ressources pour sauver notre patrimoine culturel, surtout en milieu rural. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attachement que communes, populations et élus manifestent pour leur église. On n'a sans doute jamais autant restauré d'églises que ces dernières décennies.

Nous avons souligné qu'il n'était plus possible d'imaginer un prêtre par clocher. Autour de chaque clocher existe une personne relais que l'on peut contacter. L'église doit aussi être accessible pour le recueillement individuel.

Il paraît important de permettre à tous l'accès à l'église. Ce sont généralement des bénévoles qui en assurent l'ouverture et la fermeture. Les œuvres d'art qu'elles contiennent doivent être sécurisées.

Dans les villages, on suggère de créer des événements en relation avec l'année liturgique comme monter une crèche dans l'église pour le temps de Noël, organiser une célébration pénitentielle le mercredi des cendres, un chemin de croix le vendredi saint, célébrer le temps festif de Pâques autour du cierge pascal, inviter à venir égrener son chapelet les mois de mai et d'octobre.

Nous sommes ouverts dans le strict cadre de la loi des églises pour des manifestations ponctuelles de type culturel. L'accord préalable du responsable est ainsi toujours requis pour l'organisation d'un concert ou d'une exposition.

L'église est la maison de DIEU, pas la nôtre et même en dehors des offices religieux, le plus grand silence doit y être respecté.